

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 18 mars 2019 à 19 h 31 au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

Le conseiller M. François Séguin.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

19-03-207 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 18 mars 2019 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant les points suivants :

- 4.10 Le Zèbre Rouge / Abattage d'arbres / Aide financière
- 5.4 Dépôt de demandes de participation à un référendum / Règlement n° 1275-278 / Zonage / Modification des limites de la zone H1-423 / Création de la zone H3-456 / Tenue d'un registre

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 4 mars 2019
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
 - 3.1 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
 - 4.5 Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore / Tournoi de golf 2019 / Aide financière
 - 4.8 Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges / Événement « À table en famille » / Aide financière
 - 4.12 Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges / Aide financière additionnelle
 - 4.15 Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs / Finale de l'Ouest / Aide financière
 - 4.16 Centre de femmes La Moisson / Journée spaghetti / Commandite
- 5. Greffe et affaires juridiques**
 - 5.1 Mandat / Services professionnels juridiques / Recours / Ordonnance / Cessation d'usages dérogatoires illégaux / Lots 1 545 806, 1 545 866 et 6 205 917
 - 5.2 Commission de toponymie / Attestation d'officialisation – mars 2019 / Rue Ève-Cournoyer

- 5.3 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt (parapluie) n° 1770 / Réalisation de travaux municipaux pour les années 2019-2020

6. Finances et trésorerie

- 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 22 février 2019
- 6.2 Rapport d'activités du trésorier / Année 2018
- 6.3 Rénovation du bassin aquatique de la piscine du campus de la Cité-des-Jeunes

7. Ressources humaines

- 7.2 Mouvement de main-d'œuvre
- 7.3 Service de sécurité incendie / Démission / Pompier
- 7.4 Service des travaux publics / Prolongation / Affectation intérimaire au poste de contremaître – Bâtiments
- 7.5 Service des loisirs et de la culture / Confirmation de poste / Agente de bureau 2
- 7.6 Comité de santé et sécurité du travail / Pompiers / Réunion du 30 janvier 2019
- 7.7 Plan d'action en santé et sécurité du travail / Service des travaux publics / Cols bleus
- 7.8 Plan d'action en santé et sécurité du travail / Service des eaux / Cols bleus
- 7.9 Plan d'action en santé et sécurité du travail / Pompiers
- 7.10 Plan d'action en santé et sécurité du travail / Cols blancs
- 7.11 Plan d'action en santé et sécurité du travail / Général
- 7.12 Service des travaux publics / Embauche / Directeur
- 7.13 Lettre d'entente n° 1-2019 entre la Ville et l'Association des employés cadres / Autorisation de signature

8. Communications

9. Informatique et géomatique

10. Sports et loisirs

- 10.2 Dépôt / Plan directeur des parcs et espaces verts

11. Culture et vie communautaire

- 11.1 Appel de projets en médiation culturelle 2019

12. Protection publique

- 12.2 Programme de soutien des actions de préparation aux sinistres – Volet 2 / Agence municipale 9-1-1 du Québec / Participation financière de la Ville

13. Travaux publics

- 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-13 / Fourniture de terre végétale – contrat à commandes
- 13.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-15 / Fourniture de végétaux – Arbres

14. Eaux

- 14.1 Dépôt / Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2017
- 14.3 Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) / Volet 1 : Soutien aux municipalités pour la réalisation des analyses de vulnérabilité

15. Génie

- 15.1 Engagement / Entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales / Tenue d'un registre d'entretien / Place 20-30-40 – phase 17

- 15.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-R1766.02 / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable le long d'une partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes et d'une partie de la rue Bourget / Règlement n° 1766
- 15.3 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-R1766.02.1 / Services professionnels de surveillance / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable le long d'une partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes et d'une de la rue Bourget / Règlement n° 1766
- 15.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-R1766.05 / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable hors chaussée sur le rue Forbes et ajout d'un trottoir du côté nord de la rue Boileau entre la rue Lartigue et la rue Forbes / Règlement n° 1766
- 15.5 Ordres de changement n^{os} 1 et 2 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1691/1754/1742/.01 / Entrepreneur général / Prolongement des rues Phil-Goyette phase 2 et Maurice-Richard phase 2 / Règlements n^{os} 1691, 1754 et 1763
- 15.6 Protocole d'entente / Plans et devis / Surveillance / Construction des services municipaux et de voirie / Pavage, trottoirs et éclairage / Honoraires professionnels et tous les travaux connexes / Place 20-30-40 – phase 17 / Règlement n° 1763 / Autorisation de signature
- 15.7 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-R1728.04 / Services professionnels / Plans et devis / Travaux de pavage, bordures, trottoirs et piste cyclable / Partie de l'avenue André-Chartrand entre l'avenue Marier et le chemin de fer du Canadien Pacifique / Règlement n° 1728

16. Urbanisme

- 16.2 Dérogation mineure / 21700, autoroute Félix-Leclerc / Implantation du bâtiment accessoire et matériaux de construction / Lot 1 676 335 / Zone C3-217 / CCU n° 19-02-13
- 16.3 PIIA / 21700, autoroute Félix-Leclerc / Reconstruction d'un bâtiment accessoire / Lot 1 676 335 / Zone C3-217 / CCU n° 19-02-14
- 16.5 Lotissement / Contribution pour fins de parcs / 2 350 Henry-Ford / Lots projetés 6 226 019 et 6 226 020
- 16.6 Dérogation mineure / 3101, boulevard de la Gare / Marge de recul du stationnement / Lots 3 001 534, 4 874 620 et 4 874 622 / Zone P3-1002 / CCU n° 19-02-18 / Modification de la résolution 19-03-188

17. Environnement

- 17.4 Comité environnement / Nomination d'un membre citoyen corporatif

18. Réglementation

- 18.1 Adoption / Règlement n° 1275-278 / Zonage / Modification des limites de la zone H1-423 / Création de la zone H3-456 / Tenue d'un registre
- 18.2 Adoption / Règlement n° 1777 / Plans d'aménagement d'ensemble (PAE)
- 18.3 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-279 / Zonage / Création de la zone P2-761 / PAE et PPU Harwood (Îlot Pasold)
- 18.4 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1756 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux d'aqueduc et de pavage incluant tous les travaux connexes / Partie de la rue Chicoine
- 18.5 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1757-01 / Comité consultatif de l'environnement / Abrogation
- 18.6 Avis de motion, présentation et dépôt de projet / Règlement n° 1774 / Traitement des élus municipaux
- 18.7 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1773 / Plans et devis / Construction d'une caserne d'incendie sur le lot 1 545 809 / Surveillance et ouvrages connexes

19. Direction générale

- 19.1 Autorisations de la Direction générale

20. Période de questions – Élus
21. Période de questions – Assistance
22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

19-03-208 Adoption des procès-verbaux

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et celui de la séance ordinaire du 4 mars 2019 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

19-03-209 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

19-03-210 Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore / Tournoi de golf 2019 / Aide financière

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf annuel organisé par la Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 000 \$ soit versé à la Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore à titre d'aide financière dans le cadre de son tournoi de golf annuel qui se tiendra le 3 juin 2019;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-03-211 Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges / Événement « À table en famille » / Aide financière

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par l'organisme Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges pour la tenue du repas-bénéfice « À table en famille » dans le cadre de sa levée de fonds annuelle;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 440 \$ soit versé à la Maison de la Famille de Vaudreuil-Soulanges à titre d'aide financière pour défrayer les coûts liés à la location de salle au Centre multisports dans le cadre de son repas-bénéfice « À table en famille »;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-03-212 Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges / Aide financière additionnelle

CONSIDÉRANT que la Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges relocalise son siège social au 15, rue Louise-Joseph;

CONSIDÉRANT que la Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges est un organisme sans but lucratif et que par conséquent, ses sources de revenus sont limitées;

CONSIDÉRANT la résolution 18-07-635 accordant une somme de 14 236 \$, à titre d'aide financière, pour couvrir les frais de demandes de permis, de certificats d'autorisation et de contribution pour fins de parcs et espaces verts;

CONSIDÉRANT que l'estimation des frais de permis et certificats a été réalisée selon des plans et des informations préliminaires qui étaient sujettes à modification;

CONSIDÉRANT que le dépôt des plans finaux permet d'établir les frais définitifs rattachés aux permis et aux certificats d'autorisation applicables;

CONSIDÉRANT que l'estimation des frais de parcs et espaces verts a été faite en fonction du rôle d'évaluation applicable en 2018;

CONSIDÉRANT que le dépôt du nouveau rôle d'évaluation a eu pour effet d'augmenter la valeur de la propriété et par le fait même la somme à payer relativement à la contribution pour fins de parcs et espaces verts applicable;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant 1 168,73 \$ soit versée à la Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges, à titre d'aide financière additionnelle, pour couvrir les frais de demandes de permis, de certificats d'autorisation et de contribution pour fins de parcs et espaces verts;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-03-213 Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs / Finale de l'Ouest / Aide financière

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par le Club de patinage de vitesse des Trois Lacs dans le cadre de la tenue de la compétition provinciale Finale de l'Ouest à l'aréna municipal;

CONSIDÉRANT la demande de la Fédération de patinage de vitesse de tenir cet évènement de patinage de vitesse courte pour cette saison;

CONSIDÉRANT que la tenue de cette compétition sert de classement aux participants pour la saison 2019-2020;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité sports et loisirs;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 2 013,09 \$ soit versé au Club de patinage de vitesse des Trois Lacs à titre d'aide financière pour la location d'heures de glace dans le cadre de la tenue de la compétition Finale de l'Ouest qui se déroulera les 30 et 31 mars 2019 à l'aréna municipal;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-03-214 Centre de femmes La Moisson / Journée spaghetti / Commandite

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la journée spaghetti organisée par le Centre de femmes La Moisson dans le cadre de sa campagne annuelle de financement 2019;

CONSIDÉRANT que cet organisme œuvre sur tout le territoire de Vaudreuil-Soulanges et qu'il a pour mission d'être un lieu d'échange et de croissance pour les femmes dans le but d'améliorer leurs conditions de vie et de développer leur autonomie;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé au Centre de femmes La Moisson à titre de commandite « Partenaire napperons » dans le cadre de sa journée spaghetti qui se tiendra le 29 mars 2019;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-03-215 Mandat / Services professionnels juridiques / Recours / Ordonnance / Cessation d'usages dérogatoires illégaux / Lots 1 545 806, 1 545 866 et 6 205 917

CONSIDÉRANT que la Ville a constaté des utilisations du sol incompatibles avec le Règlement de zonage n° 1275 sur les lots 1 545 806, 1 545 866 et 6 205 917;

CONSIDÉRANT que ces utilisations ne sont pas protégées par droits acquis;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE mandat soit donné à la firme d'avocats Lavery d'entreprendre tout recours à l'encontre des propriétaires, locataires ou occupants des immeubles identifiés ci-dessus afin d'obtenir une ordonnance visant le respect de la réglementation municipale applicable et la cessation d'usages dérogatoires illégaux.

« ADOPTÉE »

19-03-216 Commission de toponymie / Attestation d'officialisation – mars 2019 / Rue Ève-Cournoyer

CONSIDÉRANT que la Commission de toponymie a officialisé, lors de sa réunion tenue le 1^{er} mars 2019, le toponyme « rue Ève-Cournoyer »;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée l'officialisation du toponyme « rue Ève-Cournoyer » identifié à l'attestation d'officialisation soumise par la Commission de toponymie le 5 mars 2019.

« ADOPTÉE »

19-03-217 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt (parapluie) n° 1770 / Réalisation de travaux municipaux pour les années 2019-2020

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue du 11 au 15 mars 2019 pour le Règlement d'emprunt n° 1770 intitulé :

« Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 14 595 000 \$ pour la réalisation de travaux municipaux pour les années 2019 et 2020 (Règlement parapluie) »;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire était de 27 010;

CONSIDÉRANT que le nombre requis de signatures pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 2 712;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'a signé le registre;

PAR CONSÉQUENT, le Règlement d'emprunt n° 1770 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

19-03-218 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 22 février 2019

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 22 février 2019 totalisant un montant de 6 372 317,36 \$.

19-03-219 Rapport d'activités du trésorier / Année 2018

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du rapport annuel du trésorier, M. Marco Pilon, FCPA, FCGA, OMA, sur les activités effectuées en vertu du chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018.

« ADOPTÉE »

19-03-220 Rénovation du bassin aquatique de la piscine du campus de la Cité-des-Jeunes

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des travaux majeurs de rénovation du bassin aquatique de la piscine du campus de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT l'importance que ces travaux soient exécutés cet été afin de maintenir la qualité de l'offre aux citoyens;

CONSIDÉRANT la résolution 09-11-787 autorisant la prolongation d'entente « Programme conjoint – Piscine – Commission – Ville » portant sur l'utilisation et le financement de la piscine intérieure de la Commission scolaire des Trois-Lacs;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte de contribuer au projet de rénovation du bassin aquatique de la piscine du campus de la Cité-des-Jeunes pour l'été 2019, et ce, pour un montant ne dépassant pas 407 500 \$;

QU'une somme de 180 000 \$ soit affectée aux activités de fonctionnement en provenance du surplus accumulé non affecté pour ce projet;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer le paiement sur présentation des pièces justificatives;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-03-221 Mouvement de main-d'œuvre

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 5 mars 2019.

« ADOPTÉE »

19-03-222 Service de sécurité incendie / Démission / Pompier

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Patrick Fiasse, pompier à temps partiel, adressée à M. Terry Rousseau, directeur du Service de sécurité incendie le 27 février 2019;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte de la démission de M. Fiasse, et ce, à compter du 27 février 2019;

QUE la Ville remercie M. Fiasse pour sa contribution, son implication et ses réalisations au sein de l'organisation.

« ADOPTÉE »

19-03-223 Service des travaux publics / Prolongation / Affectation intérimaire au poste de contremaître – Bâtiments

CONSIDÉRANT la résolution 19-01-030;

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels au sein de la division – Entretien des infrastructures du Service des travaux publics;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville entérine la prolongation de l'affectation intérimaire de M. Jean-Luc Boucher, journalier régulier saisonnier, au poste de contremaître – Bâtiments pour la période du 2 mars 2019 au 26 avril 2019;

QU'il est entendu qu'au cours de cette période, M. Boucher bénéficie du salaire correspondant à la classe 14 - échelon 1 de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres* en vigueur, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à ladite Entente;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-03-224 Service des loisirs et de la culture / Confirmation de poste / Agente de bureau 2

CONSIDÉRANT la résolution 18-12-1167;

CONSIDÉRANT l'appréciation de la contribution de M^{me} Geneviève Leblond-Morin réalisée par M^{me} Annick Lemay, chef de division – Bibliothèque du Service des loisirs et de la culture, le 1^{er} mars 2019;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M^{me} Leblond-Morin dans son poste d'agente de bureau 2 à la bibliothèque;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Leblond-Morin.

« ADOPTÉE »

19-03-225 Comité de santé et sécurité du travail / Pompiers / Réunion du 30 janvier 2019

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et de sécurité du travail des pompiers daté du 30 janvier 2019 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

19-03-226 Plan d'action en santé et sécurité du travail / Service des travaux publics / Cols bleus

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le plan d'action de santé et de sécurité du travail des employés cols bleus du Service des travaux publics pour l'année 2019 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

19-03-227 Plan d'action en santé et sécurité du travail / Service des eaux / Cols bleus

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le plan d'action de santé et de sécurité du travail des employés cols bleus du Service des eaux pour l'année 2019 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

19-03-228 Plan d'action en santé et sécurité du travail / Pompiers

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le plan d'action de santé et de sécurité du travail des pompiers pour l'année 2019 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

19-03-229 Plan d'action en santé et sécurité du travail / Cols blancs

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le plan d'action de santé et de sécurité du travail des employés cols blancs pour l'année 2019 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

19-03-230 Plan d'action en santé et sécurité du travail / Général

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le plan d'action général de santé et de sécurité du travail pour l'année 2019 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

19-03-231 Service des travaux publics / Embauche / Directeur

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 4 mars 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M. Tommy Thibault au poste régulier de directeur du Service des travaux publics, et ce, à compter du 8 avril 2019, au salaire prévu à la classe 17 (échelon 4) de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres*, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QU'il est entendu que M. Thibault aura une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Thibault;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-03-232 Lettre d'entente n° 1-2019 entre la Ville et l'Association des employés cadres / Autorisation de signature

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient autorisés le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et l'Association des employés-cadres dans le cadre des ajustements apportés à certaines dispositions de l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres;

QU'instructions soient données au Services des ressources humaines ainsi qu'au Service des finances et de la trésorerie d'effectuer les mises à jour requises à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres et de prendre toutes les actions requises permettant de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

19-03-233 Dépôt / Plan directeur des parcs et espaces verts

CONSIDÉRANT que le Plan directeur des parcs et espaces verts de Vaudreuil-Dorion, conçu par la firme BC2, constitue un outil de planification pour les professionnels de la Ville et d'aide à la prise de décision pour les élus;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le Plan directeur des parcs et espaces verts de Vaudreuil-Dorion daté du 28 septembre 2018 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

19-03-234 Appel de projets en médiation culturelle 2019

CONSIDÉRANT la résolution 19-03-171 autorisant une dépense de 31 672,66 \$ pour certaines activités culturelles dans le cadre de l'appel de projets en médiation culturelle 2019;

CONSIDÉRANT la résolution 19-01-017 accordant une aide financière à l'organisme Chœur Classique de Vaudreuil-Soulanges pour l'organisation d'un concert conjoint dans le cadre du 25^e anniversaire de la fusion des villes de Vaudreuil et Dorion;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient acceptées les activités culturelles énumérées ci-dessous et soit autorisée, à cet effet, une dépense de 4 700 \$:

Activité	Promoteur	Montant
Exposition extérieure	Club photo Vaudreuil-Dorion	1 700 \$
Ajustement technique du concert conjoint Chœurs en fusion	Chœur Classique de Vaudreuil-Soulanges	3 000 \$
Total		4 700 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-03-235 Programme de soutien des actions de préparation aux sinistres – Volet 2 / Agence municipale 9-1-1 du Québec / Participation financière de la Ville

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT que la Ville atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit présentée une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 500 \$, et confirme que la contribution de la Ville sera d'une valeur d'au moins 2 500 \$;

QUE le directeur du Service de sécurité incendie soit autorisé à signer, pour et en son nom de la Ville, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

« ADOPTÉE »

19-03-236 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-13 / Fourniture de terre végétale – contrat à commandes

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture de terre végétale – contrat à commandes, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 13 mars immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-19-13;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Matériaux Paysagers Savaria ltée, 950, chemin de Lorraine, Boucherville (Québec), J4B 5E4, pour la fourniture de terre végétale – contrat à commandes, et ce, pour un montant de 37 187,23 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-19-13;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2019;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Entretien des espaces verts et aires récréatives, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de terre végétale – contrat à commandes et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis

« ADOPTÉE »

19-03-237 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-15 / Fourniture de végétaux – Arbres

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture de végétaux – Arbres, cinq soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 13 mars immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-19-15;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Pépinière Cramer inc., 1002, chemin Saint-Dominique, Les Cèdres (Québec), J7T 3A1, pour la fourniture de végétaux – Arbres, et ce, pour un montant de 116 751,36 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-19-15;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2019;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Entretien des espaces verts et aires récréatives, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de végétaux – Arbres et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-03-238 Dépôt / Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2017

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER le rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'année 2017, le tout en conformité au document déposé et approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

« ADOPTÉE »

19-03-239 Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) / Volet 1 : Soutien aux municipalités pour la réalisation des analyses de vulnérabilité

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT que l'opportunité de présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit autorisée la présentation au MELCC d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

QUE M. Christian Gendron, directeur du Service des eaux, soit autorisé à signer, pour et nom de la Ville, les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

« ADOPTÉE »

19-03-240 Engagement / Entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales / Tenue d'un registre d'entretien / Place 20-30-40 – phase 17

CONSIDÉRANT le projet de développement résidentiel « Place 20-30-40, phase 17 » sur les lots 3 961 517 et 4 827 761 (6 264 081 à 6 264 177 projetés) proposé par Développements Banlieue-Ouest inc.;

CONSIDÉRANT qu'un ouvrage de gestion des eaux pluviales de type séparateur hydrodynamique est prévu à l'extérieur de l'emprise de la Ville soit sur la ligne limitrophe des lots projetés 6 264 118 et 6 264 119;

CONSIDÉRANT que ces lots seront développés et bénéficieront d'une servitude d'entretien en faveur de la Ville dont l'assiette aura une largeur minimale de quatre mètres;

CONSIDÉRANT que le projet sera déposé auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vue de la délivrance d'un certificat d'autorisation pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville doit prendre l'engagement d'entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales et de tenir un registre d'exploitation et d'entretien afin que le certificat d'autorisation soit émis;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville s'engage à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales du projet susdit et à en tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

« ADOPTÉE »

19-03-241 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-R1766.02 / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable le long d'une partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes et d'une partie de la rue Bourget / Règlement n° 1766

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement d'une voie cyclable le long d'une partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes et d'une partie de la rue Bourget, neuf soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 8 mars 2019 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par la division - Génie, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans l'appel d'offres n° 401-110-19-R1766.02;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Pavages Théorêt inc., 1080, rue Principale, Saint-Zotique (Québec), J0P 1Z0 pour les travaux d'aménagement d'une voie cyclable le long d'une partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes et d'une partie de la rue Bourget, et ce, pour un montant de 536 031,27 \$, incluant les taxes applicables;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Génie, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux travaux d'aménagement d'une voie cyclable le long d'une partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes et d'une partie de la rue Bourget, et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

À 19 h 57, le maire M. Guy Pilon quitte son siège.

À 19 h 57, le maire M. Guy Pilon reprend son siège.

19-03-242 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-R1766.02.1 / Services professionnels de surveillance / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable le long d'une partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes et d'une de la rue Bourget / Règlement n° 1766

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour les services professionnels de surveillance des travaux d'aménagement d'une voie cyclable le long d'une partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes et d'une partie de la rue Bourget, quatre soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 15 mars 2019 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par la division – Génie, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document de demande de prix n° 401-110-19-R1766.02.1;

CONSIDÉRANT qu'une erreur d'addition s'est glissée dans l'une des soumissions et qu'en pareil cas, le prix unitaire prévaut et le montant total de la soumission est corrigé;

CONSIDÉRANT que le montant total de 23 950 \$, taxes applicables non comprises, soumis par Groupe Civitas inc. aurait dû se lire 20 450 \$, taxes applicables non comprises;

CONSIDÉRANT l'article 11.2 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui prévoit la possibilité de procéder à l'attribution de contrat par demande de prix pour des services professionnels d'ingénierie;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le fournisseur ayant proposé le plus bas prix, en l'occurrence Groupe Civitas inc., situé au 3100, boulevard de la Concorde Est, bureau 211, Laval (Québec), H7E 2B8, pour les services professionnels de surveillance des travaux d'aménagement d'une voie cyclable le long d'une partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes et d'une partie de la rue Bourget, et ce, pour un montant totalisant 23 512,39 \$, incluant les taxes applicables;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus en fonction des prix inscrits au bordereau de prix de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division - Génie, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services professionnels de surveillance des travaux d'aménagement d'une voie cyclable le long d'une partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes et d'une partie de la rue Bourget et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-03-243 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-R1766.05 / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable hors chaussée sur la rue Forbes et ajout d'un trottoir du côté nord de la rue Boileau entre la rue Lartigue et la rue Forbes / Règlement n° 1766

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement d'une voie cyclable hors chaussée sur la rue Forbes et l'ajout d'un trottoir du côté nord de la rue Boileau entre la rue Lartigue et la rue Forbes, quatre soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 8 mars 2019 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par la division - Génie, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans l'appel d'offres n° 401-110-19-R1766.05;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Pavages Théorêt inc., 1080, rue Principale, Saint-Zotique (Québec), J0P 1Z0, pour les travaux d'aménagement d'une voie cyclable hors chaussée sur la rue Forbes et l'ajout d'un trottoir du côté nord de la rue Boileau entre la rue Lartigue et la rue Forbes, et ce, pour un montant de 371 872,84 \$, incluant les taxes applicables;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Génie, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux travaux d'aménagement d'une voie cyclable hors chaussée sur la rue Forbes et ajout d'un trottoir du côté nord de la rue Boileau entre la rue Lartigue et la rue Forbes, et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-03-244 Ordres de changement n^{os} 1 et 2 / Appel d'offres n^o 401-110-18-R1691/1754/1742/.01 / Entrepreneur général / Prolongement des rues Phil-Goyette phase 2 et Maurice-Richard phase 2 / Règlements n^{os} 1691, 1754 et 1763

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n^{os} 1 et 2 de l'entrepreneur général reliés au projet « Prolongement des rues Phil-Goyette phase 2 et Maurice-Richard phase 2 - appel d'offres n^{os} 401-110-18-R1691/1754/1742/.01 » totalisant un montant de 7 100 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-03-245 Protocole d'entente / Plans et devis / Surveillance / Construction des services municipaux et de voirie / Pavage, trottoirs et éclairage / Honoraires professionnels et tous les travaux connexes / Place 20-30-40 – phase 17 / Règlement n^o 1763 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que, conformément à la résolution 19-02-075 la division – Génie a préparé le protocole d'entente respectant les modalités de l'annexe « A » du Règlement n^o 1763 pour le projet NP00229 : Préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie ainsi que des travaux de pavage, trottoirs et d'éclairage du projet « Place 20-30-40, phase 17 », y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le greffier et le maire soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole à intervenir entre le promoteur Développement Banlieue Ouest inc. et la Ville.

« ADOPTÉE »

19-03-246 Adjudication de contrat / Demande de prix n^o 401-110-19-R1728.04 / Services professionnels / Plans et devis / Travaux de pavage, bordures, trottoirs et piste cyclable / Partie de l'avenue André-Chartrand entre l'avenue Marier et le chemin de fer du Canadien Pacifique / Règlement n^o 1728

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour les services professionnels de préparation des plans et devis dans le cadre des travaux de pavage, bordures, trottoirs et piste cyclable pour une partie de l'avenue André-Chartrand entre l'avenue Marier et le chemin de fer du Canadien Pacifique quatre soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 22 février 2019 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par la division – Génie, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n^o 401-110-19-R1728.04;

CONSIDÉRANT l'article 11.2 du Règlement n^o 1764 sur la gestion contractuelle qui prévoit la possibilité de procéder à l'attribution de contrat par demande de prix pour des services professionnels d'ingénierie;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le fournisseur ayant proposé le plus bas prix, en l'occurrence Groupe Civitas inc., 3100, boulevard de la Concorde Est, bureau 211, Laval (Québec), H7E 2B8, pour les services professionnels de préparation des plans et devis dans le cadre des travaux de pavage, bordures, trottoirs et piste cyclable pour une partie de l'avenue André-Chartrand entre l'avenue Marier et le chemin de fer du Canadien Pacifique, et ce, pour un montant totalisant 31 526,15 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément au document de demande de prix n° 401-110-19-R1728.04;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus en fonction des prix inscrits au bordereau de prix de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division - Génie, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services professionnels de préparation des plans et devis dans le cadre des travaux de pavage, bordures, trottoirs et piste cyclable pour une partie de l'avenue André-Chartrand entre l'avenue Marier et le chemin de fer du Canadien Pacifique et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-03-247 Dérogation mineure / 21700, autoroute Félix-Leclerc / Implantation du bâtiment accessoire et matériaux de construction / Lot 1 676 335 / Zone C3-217 / CCU n° 19-02-13

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 21700, autoroute Félix-Leclerc;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-02-13 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 février 2019 à l'effet de refuser cette demande;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 15 février 2019;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil le 4 mars 2019 relativement à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT la résolution 19-03-186 reportant l'étude de cette dérogation mineure à une séance suivant la réception de nouveaux plans;

CONSIDÉRANT le dépôt par le demandeur du projet « Bâtiment dépôt Château Vaudreuil » préparé par la compagnie Atelier d'Architecture Saroli Palumbo inc. et montré sur l'élévation 02 du 6 mars 2019 et les perspectives n^{os} 03 et 04 datées du 6 mars 2019 ainsi que d'une lettre d'engagement visant la plantation de conifères datée du 6 mars 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 21700, autoroute Félix-Leclerc, afin d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire localisé à l'intérieur de la marge et cour avant et dont les matériaux de construction et la toiture ne s'harmonisent pas avec le bâtiment principal en dérogation aux articles 2.2.2, 2.2.11.2, 2.2.11.3 et 2.2.11.4 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permettent pas.

« ADOPTÉE »

19-03-248 PIIA / 21700, autoroute Félix-Leclerc / Reconstruction d'un bâtiment accessoire / Lot 1 676 335 / Zone C3-217 / CCU n° 19-02-14

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-02-14 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 février 2019;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 21700, autoroute Félix-Leclerc, le projet de reconstruction d'un bâtiment accessoire, tel que proposé au projet « Bâtiment dépôt Château Vaudreuil » préparé par la compagnie Atelier d'Architecture Saroli Palumbo inc. et montré sur l'élévation 02 du 6 mars 2019 et les perspectives n^{os} 03 et 04 datées du 6 mars 2019 ainsi qu'à une lettre d'engagement visant la plantation de conifères datée du 6 mars 2019.

« ADOPTÉE »

19-03-249 Lotissement / Contribution pour fins de parcs / 2 350 Henry-Ford / Lots projetés 6 226 019 et 6 226 020

CONSIDÉRANT que l'article 117.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit qu'à défaut d'une disposition particulière contenue au règlement de lotissement ou du règlement de zonage, le Conseil municipal doit décider du type de contribution (terrain, versement d'une somme d'argent ou combinaison des deux) qui doit être accepté comme condition à l'émission d'un permis de lotissement;

CONSIDÉRANT que l'article 4.2 du Règlement de lotissement n° 1273 de la Ville prévoit que le propriétaire doit céder, à des fins d'établissement, de maintien ou d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels, une superficie de terrains de 10 % du terrain visé ou une somme de 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation multiplié par le facteur du rôle établi ou encore, une partie en terrain et une partie en argent, lors d'opération cadastrale;

CONSIDÉRANT la demande de lotissement visant une opération cadastrale permettant de subdiviser un terrain construit (lot 3 305 108) pour permettre le développement de la partie résiduelle;

CONSIDÉRANT que la superficie du lot 3 305 108 est de 80 361,7 mètres carrés et que 10 % de la superficie de ce terrain équivaut à 8 036,17 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la valeur au rôle du terrain sis sur le lot 3 305 108 est de 3 310 900 \$ et que la contribution par le versement d'une somme d'argent payable par le propriétaire s'élève au montant de 331 090 \$ correspondant à 10 % de la valeur au rôle multiplié par le facteur comparatif de 1.00;

CONSIDÉRANT qu'en 2002, un montant 9 283,90 \$ a été versé à titre de contribution pour fins de parcs pour la création des lots 2 734 775 (rue), 2 734 776 et 2 734 777 d'une superficie totale de 88 632,8 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la superficie visée par l'opération cadastrale de 2002, touchant le lot 3 305 108, est de 80 361,7 mètres carrés (lots 2 734 776 et 2 734 777) représentant un montant de 8 357,60 \$ (0,104 \$/mètre carré X 80 361,7 mètres carrés);

CONSIDÉRANT qu'en 2004 il y a eu la création du lot 3 305 018 superficie de 80 361,7 mètres carrés d'une suite au regroupement des lots 2 734 776 et 2 734 777, et aucun frais de parc n'a été exigé étant donné qu'il n'y avait pas d'augmentation du nombre de lots;

CONSIDÉRANT que le lot projeté 6 266 020, d'une superficie de 61 781,1 mètres carrés, est l'assiette d'une construction et bénéficie de l'exclusion des fins de parcs par l'article 4.2.2.8 du Règlement n° 1273;

CONSIDÉRANT que le lot vacant projeté 6 226 019, d'une superficie de 18 580,6 mètres carrés, représente 23 % de la superficie totale du lot 3 305 108, pour une valeur de 761 507 \$;

CONSIDÉRANT qu'il faut déduire ce qui a été payé en 2002 pour cette partie de lot, soit 1 932,38 \$ (0,104 \$/mètre carré x 18 580,6 mètres carrés);

CONSIDÉRANT que le montant à verser à titre de contribution pour frais de parcs est donc de 74 218,32 \$, soit 76 150,70 \$ moins 1 932,38 \$ correspondant à la proportion payée en 2002 pour cette superficie;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la contribution pour fins de parcs soit faite par le versement, par le propriétaire, d'un montant de 74 218,32 \$; et que cette somme soit déposée dans un fonds spécial dédié à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville.

« ADOPTÉE »

19-03-250 Dérogation mineure / 3101, boulevard de la Gare / Marge de recul du stationnement / Lots 3 001 534, 4 874 620 et 4 874 622 / Zone P3-1002 / CCU n° 19-02-18 / Modification de la résolution 19-03-188

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3101, boulevard de la Gare;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-02-18 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 février 2019;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 15 février 2019;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance tenue le 4 mars 2019;

CONSIDÉRANT la résolution 19-03-188 acceptant la demande pour la diminution des cases de stationnement et la largeur de l'entrée charretière;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil n'ont pu prendre connaissance de toute l'information concernant la marge de recul du stationnement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à la majorité des conseillers présents
(Mesdames Jasmine Sharma et Diane Morin ayant voté contre)

QUE le dernier dispositif de la résolution 19-03-188 soit modifié par le suivant :

« QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3101, boulevard de la Gare, afin d'autoriser une aire de stationnement située à une distance minimale de 0,50 mètre de la ligne d'emprise de rue en dérogation à l'article 2.2.16.1.4.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une distance minimale de 3 mètres. »

« ADOPTÉE »

19-03-251 Comité environnement / Nomination d'un membre citoyen corporatif

CONSIDÉRANT que la résolution 18-04-328 prévoit que trois citoyens seront nommés pour siéger au Comité environnement, soit un membre jeunesse, un membre citoyen et un membre citoyen corporatif;

CONSIDÉRANT la résolution 18-06-549 nommant deux membres du Comité environnement, soit le membre jeunesse et le membre citoyen;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination du membre citoyen corporatif;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité environnement;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M^{me} Hélène Bélanger soit nommée à titre de membre citoyenne corporative au sein du Comité environnement pour une durée de deux ans.

« ADOPTÉE »

19-03-252 Adoption / Règlement n° 1275-278 / Zonage / Modification des limites de la zone H1-423 / Création de la zone H3-456 / Tenue d'un registre

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 4 février 2019 le premier projet de règlement n° 1275-278 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 4 mars 2019 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 4 mars 2019 un second projet de règlement identique au premier;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un avis publié le 7 mars 2019, quatre demandes valides, provenant de la zone concernée H1-423 ainsi que des zones contiguës H1-443, H1-446 et H3-455, ont été déposées à l'égard de toutes les dispositions du règlement 1275-278 afin qu'il soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas lieu d'adopter un règlement distinct puisque toutes les dispositions du règlement sont visées par les demandes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-278 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier, sur le plan de zonage, les limites de la zone H1-423 et créer la nouvelle zone H3-456, ainsi que la grille des usages et normes applicable à cette dernière »;

ET QUE la procédure d'enregistrement aux fins de demander la tenue d'un scrutin référendaire soit tenue le 28 mars 2019, de 9 h à 19 h.

« ADOPTÉE »

19-03-253 Adoption / Règlement n° 1777 / Plans d'aménagement d'ensemble (PAE)

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 4 mars 2019 le projet de règlement n° 1777;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 18 mars 2019 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1777 intitulé :

« Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) ».

« ADOPTÉE »

19-03-254 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-279 / Zonage / Création de la zone P2-761 / PAE et PPU Harwood (Îlot Pasold)

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 4 mars 2019 le premier projet de règlement le n° 1275-279 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 18 mars 2019 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement n° 1275-279 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de créer la nouvelle zone P2-761 et d'y prévoir un zonage différé pour assurer la mise en œuvre du Règlement sur les PAE et le PPU Harwood (îlot Pasold) »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

19-03-255 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1756 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux d'aqueduc et de pavage incluant tous les travaux connexes / Partie de la rue Chicoine

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1756 a été déposé à une séance tenue le 4 mars 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1756 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels pour les travaux d'aqueduc et de pavage incluant tous les travaux connexes sur une partie de la rue Chicoine en décrétant une dépense et un emprunt de 2 528 000 \$ à ces fins ».

« ADOPTÉE »

19-03-256 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1757-01 / Comité consultatif de l'environnement / Abrogation

La conseillère M^{me} Josée Clément dépose le projet de règlement n° 1757-01 abrogeant le Règlement constituant un comité consultatif de l'environnement n° 1757 et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

19-03-257 Avis de motion, présentation et dépôt de projet / Règlement n° 1774 / Traitement des élus municipaux

La conseillère M^{me} Jasmine Sharma présente et dépose le projet de règlement n° 1774 fixant le traitement des élus municipaux et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

19-03-258 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1773 / Plans et devis / Construction d'une caserne d'incendie sur le lot 1 545 809 / Surveillance et ouvrages connexes

La conseillère M^{me} Céline Chartier dépose le projet de règlement n° 1773 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance et la construction d'une caserne d'incendie sur le lot 1 545 809, incluant les ouvrages connexes, en décrétant une dépense de 6 400 000 \$ à ces fins et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

19-03-259 Autorisations de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 7 mars 2019.

« ADOPTÉE »

19-03-260 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

19-03-261 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

19-03-262 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 12 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier